

GUIDELINES

Le ministère du Patrimoine canadien (gouvernement du Canada) est heureux d'offrir des bourses afin d'encourager les jeunes Canadiens et Canadiennes qui souhaitent améliorer leur compétence dans leur seconde langue officielle du Canada (le français ou l'anglais) et poursuivre des études à temps plein dans une université canadienne qui fonctionne dans l'autre langue officielle, dans un milieu où celle-ci est prédominante.

Voici ce que vous devez savoir.

NOMBRE DE BOURSES D'ÉTUDES ET VALEUR/DURÉE DU FINANCEMENT

Jusqu'à un maximum de trois (3) bourses d'études au niveau du baccalauréat. Ces bourses ont une valeur de 10 000 \$ CA et sont valides pendant une année universitaire.

ADMISSIBILITÉ

Vous êtes admissible si vous remplissez les conditions suivantes :

- Être citoyen canadien ou résident permanent du Canada.
- Entreprendre la **troisième** ou la **quatrième** année de votre premier programme de baccalauréat à temps plein à l'automne 2026.
 - Remarque : Les candidats inscrits dans un établissement d'enseignement au Québec doivent entreprendre la deuxième année de leur premier programme de baccalauréat à temps plein.
- Avoir présenté une demande pour un échange académique temporaire (d'une durée d'un ou deux trimestres) dans une université canadienne reconnue offrant un enseignement dans votre seconde langue officielle.
 - Les échanges admissibles doivent se dérouler dans le cadre d'ententes bilatérales officielles ou de programmes d'échange nationaux ou

provinciaux et comprendre un transfert de crédits vers votre programme d'études actuel.

- Posséder une compétence suffisante dans votre seconde langue officielle pour être en mesure d'y poursuivre vos études.
- Les programmes menant à un grade professionnel après l'obtention d'un premier baccalauréat (ex. B.Ed. éducation, LL.B. droit, et M.D. doctorat en médecine) ne sont pas admissibles.

ÉTABLISSEMENTS ADMISSIBLES

Vous pouvez poursuivre vos études dans un établissement d'enseignement postsecondaire canadien reconnu ayant le pouvoir de conférer des grades, ou dans un établissement affilié (p. ex. une université), offrant un enseignement dans votre seconde langue officielle.

DOMAINE D'ÉTUDES ET EXIGENCES RELATIVES AU PROGRAMME

Il n'y a aucune restriction quant au programme d'études ou à la discipline, **à l'exception de la traduction**, pourvu que le programme soit d'une durée de quatre ans.

Les programmes préparatoires à l'université (p. ex. diplômes préuniversitaires conférés entre autres par les cégeps) ne sont pas admissibles. Selon le programme d'études, un baccalauréat appliqué peut être considéré comme étant de niveau universitaire ou collégial.

CONDITIONS ET RESTRICTIONS

- Le boursier ne peut simultanément être titulaire d'une autre bourse d'études majeure qui excède 5 000 \$ CA par année.
- Les candidats doivent eux-mêmes s'assurer de leur admission à leur établissement d'origine et à l'établissement d'accueil.
- Plus de la moitié des cours auxquels le boursier est inscrit doivent se dérouler dans sa seconde langue officielle :
 - Les cours doivent être suivis au sein d'une université canadienne. Les programmes d'études qui sont offerts par l'université canadienne à l'étranger ne sont pas admissibles.

- Les cours bilingues seront considérés comme étant des cours dans la première langue officielle du boursier.
- Candidats allophones dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français :
 - Pour être admissibles, vous devez poursuivre des études dans votre deuxième langue officielle du Canada. Par exemple, si votre langue maternelle est l'arabe, et que vous maîtrisez le français, vous devez effectuer vos études en anglais.
- Les récipiendaires doivent utiliser la bourse d'études au cours de l'année pour laquelle elle a été accordée et d'informer Universités Canada de tout changement de leurs coordonnées.
 - Une demande de report de bourse ne sera pas considérée.
- Le ministère du Patrimoine canadien (gouvernement du Canada) se réserve le droit de modifier ou de mettre fin au programme de bourses en tout temps, sans préavis.

PROCESSUS DE DEMANDE

Les demandes doivent être soumises par l'entremise du portail en ligne au plus tard le **10 juin 2026, à 13h00 (HE)** au <https://portal.scholarshippartners.ca/>

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

- Relevés de notes indiquant les résultats des trois derniers trimestres disponibles.
- Un document provenant de votre établissement d'enseignement d'origine confirmant que vous êtes actuellement inscrit à temps plein dans un programme de premier cycle (baccalauréat).
- Une lettre ou un document officiel provenant de l'établissement d'accueil confirmant que vous avez présenté une demande ou que vous êtes inscrit à un programme d'échange pour un ou deux trimestres au cours de l'année universitaire 2026–2027.
- Un essai de 500 mots ou plus décrivant votre plan d'études durant l'échange, y compris vos objectifs académiques, les raisons ayant motivé le choix de l'établissement d'accueil et la manière dont l'échange s'inscrit dans vos aspirations à long terme.
- Un essai de 500 mots ou moins portant sur votre engagement envers l'échange culturel et le rôle que joue le bilinguisme (ou le multilinguisme) dans votre parcours.

- Deux formulaires de recommandation :
 - Un formulaire de recommandation académique, rempli par un membre du corps professoral ou un administrateur de votre établissement d'enseignement d'origine qui connaît votre rendement scolaire et vos objectifs futurs.
 - Un formulaire de recommandation non académique (parascolaire, bénévole ou communautaire), rempli par une personne qui vous connaît dans un contexte non académique (p. ex. superviseur, entraîneur, coordonnateur de bénévolat) et qui peut témoigner de votre caractère, de votre leadership et de votre engagement hors de la salle de classe.
- Remarque : Les formulaires de recommandation peuvent être téléchargés directement à partir du formulaire de demande.

Des directives détaillées se trouvent sur le formulaire de demande. Seules les demandes complètes seront évaluées, et aucune demande de report de la date limite ne sera accordée.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les demandes sont évaluées en fonction des critères suivants :

- le rendement scolaire
- la qualité du plan d'études
- la motivation et la capacité d'adaptation
- l'engagement envers l'échange culturel et l'apprentissage des langues
- l'engagement du candidat dans la collectivité, y compris les activités de bénévolat et les activités parascolaires
- la qualité et la pertinence des formulaires de recommandation

La préférence sera accordée aux candidats qui souhaitent fréquenter un autre établissement d'enseignement situé dans un milieu où prédomine leur seconde langue officielle.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Un comité formé de représentantes et représentants d'universités canadiennes choisis par **Partenaires en bourses d'études Canada (PBEC)** sélectionne les titulaires de bourse. Le

commanditaire du programme n'a aucun droit de regard sur le choix des titulaires. La décision du comité est irrévocable.

Les personnes ayant soumis une demande seront informées des résultats du processus de sélection par courriel.

DEMANDES RETENUES

Les personnes dont la demande est retenue recevront une confirmation de bourse au mois **d'août**. À la réception de cette confirmation, elles devront compléter le processus d'acceptation de la bourse d'études en ligne et transmettre tous les documents requis, y compris une preuve d'inscription provenant de leur établissement d'enseignement d'origine et de leur établissement d'accueil.

VERSEMENT

- Le versement de la bourse d'études sera effectué à la suite du processus d'acceptation et après l'examen de tous les documents requis par le personnel du PBEC.
- Le montant de la bourse sera versé à l'établissement d'enseignement, au nom du ministère du Patrimoine canadien (gouvernement du Canada). La réception des fonds par l'établissement peut prendre de six à dix semaines.
- L'établissement d'enseignement versera les fonds ou remboursera le boursier selon ses pratiques administratives en vigueur.
- Il incombe au boursier de s'acquitter des droits de scolarité dans les délais établis par son établissement, peu importe la date de réception de la bourse d'études.

Les communications se feront par l'entremise du portail étudiant. Le boursier doit s'assurer que ses coordonnées sont à jour et aviser le programme de tout changement.

ADMINISTRATION DU PROGRAMME

L'administration du **Programme de bourses du Fonds de dotation pour études dans la seconde langue officielle créé par le gouvernement du Canada à l'occasion du 25e anniversaire de l'accession au Trône de la Reine Elizabeth II** a été confiée à PBEC, une division d'Universités Canada. Universités Canada est associée à des entreprises de premier plan de presque tous les

secteurs de l'économie grâce aux services de gestion et d'administration de plus de 140 programmes de bourses d'études qu'elle offre à des entreprises, à des organismes gouvernementaux et à des fondations privées de partout en Amérique du Nord. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter : www.univcan.ca

PARTENAIRES EN BOURSES D'ÉTUDES CANADA

Ref: Programme de bourses du Fonds de dotation pour études dans la seconde langue officielle créé par le gouvernement du Canada à l'occasion du 25e anniversaire de l'accession au Trône de la Reine Elizabeth II
1610-350, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1R 1A4

Sans frais : 1 844 567-1237

Besoin d'aide? <https://spc.univcan.ca/>

**Scholarship
Partners Canada.
Partenaires en bourses
d'études Canada.**